



REPUBLIQUE DU MALI  
Un Peuple – Un But – Une Foi

**SYNTHESE DES CONSULTATIONS SECTORIELLES DES BAILLEURS DE FONDS DU MALI**

Avril 2008

# Sommaire

Résumé	4
Introduction	7
1. Consultation sectorielle sur l'eau potable et l'assainissement	12
1.1. Domaine de l'eau potable	12
1.1.1. La problématique	12
1.1.2. Le financement du Plan National d'Accès à l'Eau Potable	12
1.2. Domaine de l'assainissement	13
1.2.1. La problématique	13
1.2.2. Le financement des programmes	14
1.3. Mise en œuvre de l'Initiative Malienne d'Accès à l'Eau Potable	14
1.3.1. Le Programme Sectoriel Eau et Assainissement (PROSEA)	14
1.3.2. Financement du PROSEA	15
1.4. Les recommandations	17
1.5. Le point de la mise en œuvre des recommandations	18
2. Consultation sectorielle sur la décentralisation	22
2.1. La problématique	22
2.2. Le financement	23
2.3. Les recommandations	24
2.4. Le point de la mise en œuvre des recommandations	24

3. Consultation sectorielle sur le développement rural et l’agriculture irriguée	27
3.1. La problématique	27
3.2. Le financement	28
3.3. Les recommandations	28
3.4. Le point de la mise en œuvre des recommandations	29
4. Consultation sectorielle sur le développement des infrastructures	34
4.1. La problématique	34
4.2. Le financement	34
4.3. Les recommandations	35
4.4. Le point de la mise en œuvre des recommandations	36
5. Consultation sectorielle sur le développement institutionnel et le renforcement des capacités	38
5.1. La problématique	38
5.2. Le financement	38
5.3. Les recommandations	39
5.4. Le point de la mise en œuvre des recommandations	41
6. Consultation sectorielle sur le forum des investisseurs	43
6.1. La problématique	43
6.2. Le financement	43
6.3. Les recommandations	44
6.4. Le point de la mise en œuvre des recommandations	44
Conclusion	46

## Résumé

Le Gouvernement a décidé de faire du Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP) le cadre unique de ses politiques et stratégies à moyen terme et le principal document de négociation avec l'ensemble des partenaires techniques et financiers.

Le CSLP exprime la volonté du Gouvernement d'engager une action de développement plus intense, plus organisée, plus consensuelle et plus efficace qui soit capable de réduire la pauvreté de façon durable. Si des actions de redistribution et des filets de protection sociale sont nécessaires à court terme pour réduire l'impact de la pauvreté, il s'agit avant tout d'inscrire les actions dans des stratégies de moyen et long termes qui mettent les pauvres en mesure d'être les acteurs de leur propre promotion économique et sociale.

Il répond au double défi auquel le Mali est confronté à savoir l'élaboration d'une politique nationale capable d'assurer une croissance forte et durable et un développement plus efficace et la mise en oeuvre des voies et moyens qui permettent d'intégrer les pauvres dans ce processus de croissance et de développement.

La pauvreté est devenue un phénomène généralisé au Mali. Elle se manifeste en termes d'absence de capacités dans les domaines majeurs du bien-être.

Les obstacles à la réduction de la pauvreté sont de plusieurs types : 1) la persistance des calamités naturelles, 2) les spécificités socioculturelles, 3) l'enclavement et les difficultés d'accès aux services sociaux de base, 4) les problèmes de gouvernance et de gestion publique, 5) l'absence d'opportunités économiques, 6) la faiblesse des mécanismes de protection sociale et 7) l'insuffisance et l'instabilité de la croissance liée au contexte économique international comme les cours des principaux produits de base.

De toutes les façons, même si la croissance est forte, elle ne peut profiter aux pauvres sans des actions correctives tant pour la répartition de ses fruits que pour le financement de nouvelles actions qui leur soient favorables. C'est dans le cadre de ces actions correctives que se situe l'organisation des consultations sectorielles recommandées par la Table Ronde de Genève en mars 2004.

Il est à noter que toutes les consultations sectorielles se sont déroulées sous la haute présidence du Premier Ministre du Mali. Ceci montre toute l'importance que les autorités maliennes attachent à ces rencontres.

La consultation sectorielle sur l'eau et l'assainissement : La problématique de l'accès des populations à l'eau potable constitue un thème fort de la stratégie nationale. Si l'évaluation conjointe des projets et programmes du secteur mentionne que les interventions des partenaires techniques et financiers ont significativement contribué à renforcer les infrastructures du secteur de l'eau, il ressort des débats que beaucoup reste à faire pour atteindre les objectifs de Développement du millénaire dans le secteur.

La consultation sectorielle sur la décentralisation : Bien que la réforme majeure de la période soit liée au processus de décentralisation, le thème comporte plusieurs aspects aussi fondamentaux les uns que les autres : le renforcement de l'Etat de droit et l'amélioration du système et de l'organisation judiciaire, l'instauration de la gouvernance locale.

La consultation sectorielle sur le développement rural et l'agriculture irriguée : La nouvelle vision du développement rural est bâtie autour d'un schéma directeur intégrant, entre autre, une approche par filière, une nouvelle répartition des rôles entre intervenants avec responsabilisation des acteurs promoteurs (acteurs privés, organisations de producteurs), une volonté de gestion durable des ressources naturelles et de l'environnement.

La politique de développement rural et de sécurité alimentaire implique des actions dans de nombreux domaines : intrants, équipement agricole, sécurité foncière, actions génératrices de revenus non agricoles, actions de prévention des crises, actions d'urgence, actions d'éducation, de santé et d'environnement.

La consultation sectorielle sur le développement des infrastructures : tout le long de l'exercice, le Gouvernement a démontré qu'une politique d'infrastructures adaptées, en particulier, la construction et l'entretien des systèmes de transport vitaux pour le pays sont essentiels pour l'amélioration des conditions de vie des populations et des zones défavorisées. Non seulement les dépenses financées ont un effet de revenu majeur sur la croissance et le développement à court terme, mais aussi elles permettent de réduire les coûts des facteurs de production et de faciliter l'accès aux services de base. D'autres types d'infrastructures sont aussi importants telles que l'énergie et les télécommunications.

La consultation sectorielle sur le développement institutionnel et le renforcement des capacités : Le développement institutionnel et le renforcement des capacités visent un renforcement des capacités institutionnelles, la modernisation des services de l'Etat et la réforme de la fonction publique, le renforcement des capacités de la société civile, la lutte contre la corruption pour assurer une bonne gestion des affaires publiques, la paix et la stabilité sociale.

La consultation sectorielle sur le forum des investisseurs : Le développement des échanges commerciaux dans le cadre sous-régional et au plan mondial sert de support à la croissance économique du pays. Ce thème comprend plusieurs aspects comme la facilitation de l'accès aux marchés, l'amélioration de l'environnement juridique et fiscal, le renforcement de la concertation et le partenariat entre l'Etat et le secteur privé, la poursuite de la privatisation des sociétés d'Etat, la construction des systèmes financiers solides, le renforcement des capacités des organisations du secteur privé et l'appui aux filières porteuses en termes de substitution à l'importation et de promotion des exportations.

Chacune de ces consultations sectorielles a mis l'accent sur le besoin d'actions spécifiques et correctives pour intégrer les pauvres et pour réduire les disparités entre régions, entre communes, entre milieux urbain-rural et entre sexes.

Le financement des plans, programmes et projets présentés par les consultations sectorielles contribuera à donner une réponse aux aspirations de la majeure partie de la population malienne, y compris les pauvres qui souhaitent « une nation unie sur un socle culturel diversifié et réhabilité ; une organisation politique et institutionnelle démocratique garante du développement et de la paix sociale ; une économie forte, diversifiée et ouverte ; une baisse de la pauvreté et des progrès sociaux touchant toutes les régions et toutes les catégories de population ».

## Introduction

La Table Ronde des bailleurs de fonds (TRBF) du Mali sur le CSLP s'est tenue au Palais des Nations, à **Genève, les 30 et 31 mars 2004**.

L'objectif principal de cette Table Ronde était de relancer le dialogue entre le Gouvernement et ses partenaires au plus haut niveau autour de la mise en œuvre du CSLP et de la réforme du système international d'aide au Mali et de favoriser la mobilisation de ressources au service de cette stratégie.

Il s'agit d'améliorer toujours le dialogue entre le Gouvernement et les partenaires techniques et financiers autour de la mise en œuvre du CSLP, son affinement, sa mise à jour, son opérationnalisation ainsi que son suivi-évaluation ceci en relation avec les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD).

Il s'agit aussi de partager avec l'ensemble des partenaires les modalités pratiques d'une aide budgétaire directe en vue d'une bonne lisibilité et prévisibilité de l'aide. Pour coordonner efficacement les efforts des autorités nationales et ceux des partenaires techniques et financiers, la question de la mise en place du guichet unique était aussi à l'ordre du jour.

**Les principales conclusions** issues des travaux de la Table Ronde ci-dessous présentées sont des défis à relever par le Mali et ses partenaires techniques et financiers pour accélérer la croissance, rendre plus accessibles et plus performants les services sociaux et étendre les bénéfices de la croissance et du développement social aux régions les plus pauvres et aux populations les plus vulnérables :

1. Le principe de l'évolution de l'intervention des partenaires techniques et financiers vers l'aide budgétaire directe ;
2. le principe de la création d'un guichet unique pour faciliter la coordination de l'aide et la mise en œuvre de l'harmonisation notamment au niveau des secteurs sociaux (éducation, santé, décentralisation), étapes indispensables vers l'aide budgétaire ;
3. le besoin de réviser le CSLP pour : 1) mettre en cohérence de façon opérationnelle les stratégies sectorielles et globales du CSLP ; 2) redéfinir et sélectionner les indicateurs plus pertinents, plus opérationnels et plus faciles à suivre ;
4. le besoin d'identifier et de mettre en œuvre de nouvelles sources de croissance (pôles d'excellence) : croissance forte et stable, condition indispensable à la lutte contre la pauvreté ;

Par ailleurs :

- § le Gouvernement et ses partenaires techniques et financiers ont décidé que dans le cadre du Comité Technique du CSLP, un groupe de travail examinera les moyens concrets d'harmoniser les programmes et les procédures et de préparer une réorientation progressive d'une partie de l'aide internationale sous la forme d'une aide programme transitant par le budget.
- § Le gouvernement s'est engagé à mettre en place des systèmes plus rigoureux de suivi et d'évaluation. A cet effet, le gouvernement et ses partenaires techniques et financiers ont convenu de la nécessité de choisir des indicateurs appropriés.
- § Les partenaires techniques et financiers du Mali ont confirmé leur intention de maintenir et d'augmenter leur aide au développement. Pour les trois ans de la période 2004-06, la Conférence a enregistré des déclarations d'intention d'un montant global d'environ \$2,4 milliards, soit FCFA 1.276 milliards. Cette assistance comportera une aide budgétaire non affectée qui pour 2004, comblera l'écart de financement.
- § En ce qui concerne le suivi de la Table Ronde, les participants ont convenu d'organiser une série de consultations sectorielles et thématiques dans les domaines suivants :
  - développement institutionnel, renforcement des capacités (septembre 2004);
  - décentralisation (septembre 2004);
  - forum des investisseurs (octobre 2004);
  - développement rural et agriculture irriguée (novembre 2004);
  - accès à l'eau potable (décembre 2004);
  - développement des infrastructures (mars 2005).

A l'issue de la Table Ronde **les recommandations** suivantes ont été formulées:

1. **Accélérer la croissance** signifie une diversification du tissu économique national, une meilleure exploitation du potentiel agricole et hydro agricole, le développement des infrastructures de base pour assurer le désenclavement du pays et réduire le coût des facteurs, et enfin la création d'un environnement institutionnel, juridique et judiciaire favorable au développement du secteur privé, dans la transparence et la responsabilité des institutions et des entreprises ;
2. **Assurer le développement des ressources humaines.** La Conférence a indiqué que les actions entreprises pour aménager de nouvelles classes et construire de nouvelles écoles devaient être complétées par des mesures vigoureuses pour améliorer la formation des maîtres et mettre à la disposition des enseignants et des élèves les livres et les fournitures scolaires indispensables. Des problèmes similaires se posent dans le secteur de la santé. L'augmentation du nombre de centres de santé n'a pas été accompagnée d'une amélioration de la qualité du système et d'une hausse des taux d'utilisation.

3. **Améliorer les indicateurs.** il s'agit d'arrêter une liste consensuelle d'indicateurs de suivi-évaluation : redéfinir et sélectionner les indicateurs les plus pertinents, les plus opérationnels et les plus faciles à suivre.
4. **Accélérer la mise en œuvre de la décentralisation.** la Table Ronde a souligné la nécessité d'accompagner le développement des nouvelles institutions décentralisées par une déconcentration des administrations publiques, des transferts de ressources et le renforcement des capacités. La Conférence a également noté la nécessité d'assurer la cohérence entre les politiques sectorielles nationales et les programmes et priorités des collectivités territoriales.
5. **Assurer la mise en place d'un guichet unique** pour mieux coordonner les interventions des PTF et évoluer progressivement vers l'aide budgétaire directe.
6. **Organiser la prochaine Table Ronde** à Bamako en 2006.

Dans le cadre du suivi des conclusions de la Table Ronde, les participants ont recommandé l'organisation des consultations sectorielles et thématiques dans six (6) domaines.

Le 08 juin 2004, s'est tenue sous la présidence de Monsieur le Premier Ministre Chef du Gouvernement, la réunion de mise en place d'un comité de suivi des conclusions et recommandations de la Table Ronde à l'issue de laquelle il a été décidé :

1. La création d'un Comité Paritaire d'Orientation présidé par le premier Ministre et composé de ministres, de trois (3) partenaires multilatéraux, d'un représentant des partenaires bilatéraux, d'un représentant de la société civile et d'un représentant du secteur privé. Ce comité est l'instance d'orientation et de décision des travaux de suivi de la Table Ronde.
2. La création sous l'impulsion de la Cellule du Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté, d'un Comité Technique de Suivi qui est l'organe du Comité Paritaire d'Orientation.
3. La création de sous-comités sectoriels dans les domaines suivants :
  - **Consultation sectorielle sur le développement institutionnel et le renforcement des capacités** : Président : Ministre de la Fonction Publique, de la Réforme de l'Etat et des Relations avec les Institutions ; Chef de file : le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD).

- **Consultation sectorielle sur la décentralisation** : Président : Ministre de l'Administration Territoriale et des Collectivités Locales ; Chef de file : Union Européenne.
- **Consultation sectorielle sur le forum des investisseurs** : Président : Ministre de la Promotion des Investissements et des Petites et Moyennes Entreprises ; Chef de file : France
- **Consultation sectorielle sur le développement rural et l'agriculture irriguée** : Président : Ministre de l'Agriculture ; Chef de file : l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO).
- **Consultation sectorielle sur l'eau potable et l'assainissement** : **Président : Ministre des Mines, de l'Energie et de l'Eau** ; Chef de file : Allemagne.
- **Consultation sectorielle sur le développement des infrastructures** : Président : Ministre de l'Equipement et des Transports ; Chef de file : Banque Mondiale.
- **Croissance accélérée** : Président: Ministre du Plan et de l'Aménagement du Territoire ; Chef de file : United States Agency for International Development (USAID).
- **Aide budgétaire** : Président : Ministre de l'Economie et des Finances ; Chef de file : France.

En plus de ces domaines, il a été retenu d'inclure le suivi des trois (3) programmes majeurs :

- Programme Décennal de l'Education et de la Culture (PRODEC) ;
- Programme Décennal de Développement de la Justice (PRODEJ) ;
- Programme Décennal de Développement Social et Sanitaire (PRODESS).

4. La désignation au sein de chaque département d'un point focal Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté.  
Par le décret n° 04-527/PM-RM du 15 novembre 2004, le Premier Ministre a mis en place le dispositif de suivi des conclusions et recommandations de la Table Ronde conformément aux décisions de la réunion du 08 juin 2004.

**Chronologiquement**, les consultations sectorielles ont eu lieu ainsi qu'il suit :

- Eau potable et Assainissement : les 03 et 04 décembre 2004 à l'Hôtel de l'Amitié ;
- Décentralisation : les 24 et 25 février 2005 à l'Hôtel Salam de Bamako ;
- Développement rural et agriculture irriguée : 22 et 23 mai 2006 à l'Hôtel Salam de Bamako ;
- Développement des infrastructures : 22 juin 2006 au Centre International des Conférences de Bamako ;

- Développement institutionnel et renforcement des capacités : les 29 et 30 juin 2006 à l'Hôtel Salam de Bamako ;
- Forum des investissements : les 16 et 17 novembre 2006 au Centre International de Conférences de Bamako.

Il est à noter que toutes les consultations sectorielles se sont tenues sous la Haute Présidence de son Excellence Monsieur le Premier Ministre. Ces consultations sectorielles ont réuni les représentants des structures ci-après:

- les départements ministériels et les services spécialisés de l'Etat,
- les gouverneurs de région et leurs représentants ;
- les représentations des institutions de la République ;
- les représentations des collectivités territoriales ;
- les représentants des organisations de la société civile, des ONG et du secteur privé ;
- les chefs des missions diplomatiques et consulaires et les agences de coopération ;
- les partenaires techniques et financiers ;
- Les personnes ressources.

# **1. Consultation sectorielle sur l'Eau Potable et l'Assainissement**

## **1.1. Le Domaine de l'Eau Potable**

### **1.1.1. La Problématique de l'Eau Potable**

Le Gouvernement a engagé depuis 2004 des actions visant à atteindre les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), dont l'objectif 7-cible 12 vise à «réduire de moitié d'ici 2015, le pourcentage de la population qui n'a pas accès de façon durable à un approvisionnement en eau de boisson salubre ».

C'est dans ce cadre que l'Initiative Malienne pour l'Accès à l'Eau Potable a été présentée aux partenaires techniques et financiers du secteur de l'Eau et de l'Assainissement lors de la Consultation sectorielle de Décembre 2004.

Cette initiative vise à atteindre les OMD à travers la mise en œuvre du Plan National d'Accès à l'Eau Potable (PNAEP) qui couvre la période 2004-2015. Le PNAEP correspond à un programme d'investissement dont l'objectif est de passer d'un taux de couverture de l'accès à l'eau potable qui était estimé à 62% en 2004 à 82% en 2015.

Ce Plan, qui a été adopté par le Gouvernement en septembre 2004, prévoit notamment la réalisation, la réhabilitation ou l'optimisation de 11.000 points d'eau sur la période, en accordant une priorité aux villages, fractions, sites pastoraux et quartiers urbains sans points d'eau moderne. Ce plan est aujourd'hui estimé à 400 milliards de FCFA sur la période 2004 – 2015, dont 281 milliards pour l'eau en milieu rural et 119 milliards pour l'eau en milieu urbain, soit près de 40 milliards par an.

### **1.1.2. Le Financement du Plan National d'Accès à l'Eau Potable**

<b>N°</b>	<b>Intitulé des programmes</b>	<b>Coûts en FCFA</b>
1	L'eau en milieu rural	281 000 000 000
2	L'eau en milieu urbain	119 000 000 000
	<b>Total</b>	<b>400 000 000 000</b>

## **1.2. Le Domaine de l'Assainissement**

### **1.2.1 La Problématique de l'Assainissement**

La question de l'assainissement se pose en termes de manque de salubrité de l'habitat et de l'environnement. Les objectifs recherchés portent sur : (i) le développement l'accès aux services publics d'assainissement ; (ii) l'amélioration des conditions d'assainissement des concessions soit par une forme d'assainissement autonome, soit par l'accès à un réseau d'égouts ; (iii) l'amélioration de l'assainissement des quartiers à travers un réseau d'égout ou à travers l'équipement en véhicules de vidange ; (iv) la recherche de moyens pour éviter la dégradation de l'environnement par des systèmes d'épuration avec ou sans valorisation.

Dans la recherche de solution à ce problème, le Mali, à travers le Ministère de l'Environnement et de l'Assainissement, s'est doté d'une **Stratégie Nationale d'Intervention en Matière d'Assainissement** qui s'articule autour de sept axes prioritaires qui constituent les programmes:

- 1. L'appui institutionnel** qui consacre le renforcement du partenariat et des capacités de tous les acteurs (les collectivités locales, les communautés de bases, le secteur privé et les organisations non gouvernementales).
- 2. Les études et la planification** qui impliquent la mise en place d'un système de planification stratégique basée sur la demande effective des usagers et mettant en œuvre des technologies appropriées.
- 3. La recherche appliquée** à travers l'intégration de la DNACPN dans le réseau de recherche national et sous-régional en vue d'apporter des solutions pertinentes aux contraintes liées à la conception et à l'exploitation des ouvrages d'assainissement.
- 4. La réhabilitation et le renforcement des infrastructures et équipements** existants en tenant compte des technologies appropriées.
- 5. Le renforcement des capacités et la formation** qui se traduisent par le développement des ressources humaines selon un processus continu pour adapter les compétences et les capacités aux besoins du secteur.
- 6. La communication pour un changement de comportement** afin de susciter le changement de comportement des populations et d'obtenir leur adhésion à la stratégie nationale d'intervention en matière d'assainissement lié à l'eau potable.
- 7. Les mesures d'accompagnement** qui sont :1) l'application des dispositions législatives et réglementaires déjà en vigueur notamment le principe du «pollueur payeur», 2) l'élaboration des normes nationales en matière d'assainissement, 3) l'institution des redevances environnementales; 4) la promotion de la réutilisation des eaux épurées et la valorisation des autres sous-produits et 5) la mise en place d'un fonds pour l'assainissement.

## 1.2.2. Le Financement des programmes

N°	Intitulé des programmes	Coûts en FCFA
1	Appui Institutionnel	2 527 700 000
2	Etudes et planification	11 910 000 000
3	Recherche appliquée	182 000 000
4	Infrastructures et équipement	147 136 736 000
5	Renforcement des capacités	355 000 000
6	Communication pour le changement de comportement	3 000 000 000
7	Mesures d'accompagnement	1 271 000 000
8	Mise en œuvre	68 000 000
	<b>Total</b>	<b>166 450 436 000</b>

Le coût total des deux (2) plans de la consultation sectorielle sur l'eau et l'assainissement s'élève à **566 450 436 000 FCFA**.

## 1.3. Mise en œuvre de l'Initiative Malienne d'Accès à l'Eau Potable

### 1.3.1 Le Programme Sectoriel Eau et Assainissement (PROSEA).

Suite à la consultation sectorielle, le Ministère des Mines, de l'Energie et de l'Eau et le Ministère de l'Environnement et de l'Assainissement ont décidé en mars 2005 de concrétiser cette Initiative par la préparation d'un nouveau programme intégrant à la fois l'accès à l'eau potable et l'accès à l'assainissement.

Etant donné l'envergure des objectifs à atteindre, la Direction Nationale de l'Hydraulique (DNH) et la Direction Nationale de l'Assainissement et de Contrôle de la Pollution et des Nuisances (DNACPN), ont estimé qu'il était nécessaire de passer d'une démarche projet à une démarche

programme sectorielle basée sur les principes de budget programme et de cadre de concertation avec les acteurs, l'objectif étant de renforcer la cohérence et l'efficacité dans les actions.

Sur cette base, avec l'appui des partenaires techniques et financiers et l'implication des différents départements ministériels concernés, le Ministère en charge de l'eau et celui en charge de l'assainissement ont conçu le Programme Sectoriel Eau et Assainissement (PROSEA).

L'objectif général du Programme Sectoriel Eau et Assainissement est de contribuer à la réduction de la pauvreté et à l'amélioration de la santé des populations rurales, semi urbaines et urbaines à travers un meilleur service public de l'eau potable et de l'assainissement.

Les objectifs spécifiques du PROSEA sont :

- **Pour le secteur de l'eau** : passer d'un taux de couverture de 62% en 2004 à 82 % en 2015. Le CSLP pour la période 2007-2011, précise que ce taux doit être de 68,4% en 2007 et 73,2% en 2011 en milieu rural et de 74,2% en 2007 et 79,3% en 2011 en milieu urbain.
- **Pour le secteur de l'assainissement lié à l'eau** : passer d'un taux de couverture de 4,4 % en 2004 à 20% en 2010.

### **1.3.2 Financement du PROSEA**

Ce programme sectoriel intègre trois axes : (1) l'accès à l'eau potable, (2) l'accès à l'assainissement et (3) la gestion intégrée des ressources en eau (GIRE).

A ce jour, le secteur dispose :

- D'un budget programme par objectif (BPO) et d'un cadre de dépenses à moyen terme (CDMT) 2008-2010 pour l'eau qui intègrent tant l'accès à l'eau potable que les aspects de gestion intégrée des ressources en eau ;
- D'un budget programme par objectif (BPO) et d'un cadre de dépenses à moyen terme (CDMT) 2008-2010 pour l'assainissement.
- **Le CDMT de l'Eau (2008-2010)**

Le montant total du cadre de dépenses à moyen terme eau se chiffre à 43,4 milliards de FCFA pour 2008, à 51 milliards de FCFA en 2009 et à 73,6 milliards de FCFA en 2010.

Le CDMT Eau pour le milieu rural et semi-urbain connaît une augmentation de 33 milliards de FCFA en 2008 à 34 milliards de FCFA en 2010.

Le plan d'investissement de la société Energie du Mali (EDM) pour la période 2006-2010 se chiffre à 81 milliards de FCFA dont environ 70 milliards pour la période 2007-2010.

	Budget Programme par Objectif	Financement acquis			Financement à rechercher
		Budget National	Ressources extérieures	Total acquis	
<b>2008</b>					
Total BPO Eau 2008	43.395.266	4 578 371	26.471.451	31.049.822	12.345.444
dont BPO DNH	<i>33.070.266</i>	3 831 371	23.823.784	27.655.155	<i>5.415.111</i>
dont Plan Inv. EDM	<i>10.325.000</i>	747.000	2.647.667	3.394.667	<i>6.930.333</i>
<b>2009</b>					
Total BPO Eau 2009	51.033.214	3 669 034	14.518.484	18.187.518	32.845.696
dont BPO DNH	<i>29.716.214</i>	2 922 034	11.870.817	14.792.851	<i>14.923.363</i>
dont Plan Inv. EDM	<i>21.317.000</i>	747.000	2.647.667	3.394.667	<i>17.922.333</i>
<b>2010</b>					
Total BPO Eau 2010	73.619.486	2 028 354	5.991.087	8.019.441	65.600.046
dont BPO DNH	<i>34.117.486</i>	1 281 354	3.343.420	4.624.774	<i>29.492.712</i>
dont Plan Inv. EDM	<i>39.502.000</i>	747.000	2.647.667	3.394.667	<i>36.107.333</i>

- **Le CDMT Assainissement 2008-2010**

Le Budget Programme par Objectif pour l'assainissement liquide se chiffre, comme le montre le tableau ci-dessous à 5,6 milliards de FCFA pour 2008, à 13,6 milliards de FCFA pour 2009 et à 14,4 milliards en 2010.

Le budget connaît ainsi une augmentation très forte sur la période 2008-2010 ; une augmentation trouvant sa justification dans le processus en cours en vue de définir une politique nationale d'assainissement et d'élaborer un jeu de stratégies sous-sectorielles qui permettront au secteur de prendre de l'élan dans les années à venir.

Le gap de financement du budget 2008 constitue environ 45 % du programme mais augmente d'une manière très importante pour les années 2009 et 2010.

***CDMT Assainissement 2008-2010 – Financements à rechercher (en 1000 FCFA )***

Budget Programme par Objectif		Financement acquis			financement à rechercher
		Budget National	Ressources extérieures	Total acquis	
Total 2008	5.651.679	1.306.723	1.857.940	3.164.663	2.487.016
Total 2009	13.626.464	1.280.030	723.697	2.003.727	11.622.737
Total 2010	14.399.212	1.245.049	335.563	1.580.611	12.818.601

#### **1.4. Les recommandations**

Les principales **recommandations** faites par la consultation sont :

- Définir, en rapport avec les partenaires techniques et financiers, un cadre cohérent de mise en œuvre du Plan National d'Accès à l'Eau Potable (2004-2015) et du Plan d'Action d'Assainissement y afférent, par la mise en place de l'Agence Malienne de l'Eau Potable et de l'Assainissement en conformité avec la Stratégie Nationale de l'Approvisionnement en Eau Potable et Assainissement ;
- Redynamiser le Comité de Coordination Interministérielle Eau et Assainissement par l'implication de l'ensemble des acteurs ;
- Renforcer les capacités des différents acteurs en général et en particulier les services techniques déconcentrés, les collectivités territoriales, le secteur privé, la société civile y compris les organisations non gouvernementales ;
- Procéder à la gestion durable et intégrée des Ressources en Eau ;
- Transférer les compétences de la maîtrise d'ouvrage du service public de l'eau aux Collectivités Territoriales ;
- Pérenniser les infrastructures d'hydraulique en milieu urbain, semi urbain et rural ;
- Organiser une concertation sur les politiques sectorielles et coordonner les contributions de tous les acteurs y compris les PTF ;
- Mettre en place des mécanismes efficaces de mobilisation des ressources financières ;
- Communiquer et informer ;
- Cohérence avec le programme gouvernemental.

### 1.5. Le Point de la mise en œuvre des conclusions et recommandations

N°	Recommandations	Etat d'exécution en 2007
1	<p>Définir, en rapport avec les partenaires techniques et financiers, un cadre cohérent de mise en œuvre du Plan National d'Accès à l'Eau Potable (2004-2015) et du Plan d'Action d'Assainissement y afférent, par la mise en place de l'Agence Malienne de l'Eau Potable et de l'Assainissement en conformité avec la Stratégie Nationale de l'Approvisionnement en Eau Potable et Assainissement</p>	<p>- Les propositions de textes de l'AMEPA, de la nouvelle organisation de la DNH et des DRHE ont été élaborées et sont disponibles.</p> <p>Un nouveau texte spécifique à la réorganisation des services de la DNH, précisant le fonctionnement de la planification, du suivi des projets et du suivi financier tant des projets que le fonctionnement de la DNH et services déconcentrés sont en cours de préparation.</p> <p>- Suite au changement intervenu dans l'actionnariat d'EDM SA, un Plan d'Action Stratégique pour la gestion des services publics de l'électricité et de l'eau potable pour la période 2006-2008 a été défini.</p> <p>Ce plan d'action prévoit entre autre, la réalisation d'une étude institutionnelle dans le but d'adopter un schéma viable de partenariat public-privé pour la gestion et le développement des services publics de l'électricité et de l'eau potable.</p> <p>Un atelier de réflexion groupant l'ensemble des acteurs du secteur ainsi que ceux de la sous-région a été tenu en décembre 2006 en vue de la préparation des termes de référence de l'étude institutionnelle.</p> <p>Les termes de référence ont été finalisés. Le recrutement d'une équipe de consultants pour la réalisation de l'étude est en cours.</p>
	<p>Redynamiser le Comité de Coordination Interministérielle Eau et Assainissement par l'implication de l'ensemble des acteurs</p>	<p>- La Commission Gestion des Eaux est opérationnelle à travers les activités menées par la Commission de Gestion des Eaux de la retenue de Sélingué, le pilotage des études thématiques GIRE, l'évaluation des Ressources en Eau dans le cadre du WWAP.</p>

N°	Recommandations	Etat d'exécution en 2007
		<p>Par contre, la Commission Santé et Environnement n'a pas été redynamisée malgré la relance du Ministère des Mines de l'Energie de l'Eau : correspondance n° 02266 /MMEE SG du 14 décembre 2004, adressée au Ministre de la Santé.</p> <p>La DNACPN a créé un Comité intersectoriel de préparation de la Politique Nationale de l'Assainissement.</p>
3	<p>Renforcer les capacités des différents acteurs en général et en particulier les services techniques déconcentrés, les collectivités territoriales, le secteur privé, la société civile y compris les organisations non gouvernementales</p>	<p>- Une étude sur le renforcement des capacités des Directions Régionales de l'Hydraulique et de l'Energie (DRHE) et des Services Subrégionaux de l'Hydraulique et de l'Energie (SSRHE) a été réalisée et un outil de programmation des besoins de renforcement fut élaboré en septembre 2006.</p> <p>Les résultats de l'évaluation des besoins de renforcement des DRHE/SSRHE ont été intégrés dans le Budget Programme par Objectif 2008-2010, en mai 2007.</p> <p>- Suite à une étude conduite en 2004, la première phase du renforcement du Laboratoire de la Qualité des Eaux de la DNH (réaménagement du local actuel et acquisition de matériel) est en cours.</p> <p>Un nouveau Laboratoire Régional de la Qualité des Eaux est en train d'être créé et équipé à Mopti.</p> <p>L'équipement de mesure et les véhicules pour le suivi des ressources en eau dans les 9 Régions du pays (sur budget national) ont été acquis entre 2005 et 2006.</p> <p>Le personnel du Centre de Documentation et d'Information de la DNH a été formé sur le développement des fonctionnalités de la base de données SIGMA. Les gestionnaires régionaux de SIGMA (DRHE) ont été formés.</p> <p>Le Centre de Documentation et d'Information et les Directions Régionales de l'Hydraulique et de l'Energie de Koulikoro et de Kidal ont été équipés en matériel informatique.</p> <p>Le renforcement des capacités des autres acteurs n'a pas encore été fait.</p>
	<p>Gestion durable et intégrée des Ressources en</p>	<p>- Le Document de la Politique Nationale de l'Eau a été élaboré en 2005 et adopté en Conseil des Ministres le 23 fév. 2006.</p>

N°	Recommandations	Etat d'exécution en 2007
4	Eau (GIRE)	<p>- En fin août 2005, tous les rapports finaux des études thématiques GIRE ont été déposés.</p> <p>- La Stratégie de Suivi et Evaluation des Ressources en Eau et son Plan d'Action ont été élaborés, validés en 2006 et adoptés par le Conseil des Ministres en 2007.</p> <p>- L'état des lieux des ressources en eau et le PAGIRE ont été élaborés et validés.</p>
5	Transfert des compétences de la maîtrise d'ouvrage du service public de l'eau aux Collectivités Territoriales	<p>- Les rencontres locales de transfert de compétence auprès des communes des 9 Régions se poursuivent.</p> <p>395 Communes ont bénéficié de la formation et 471 décisions de transfert ont été signées par les Gouverneurs concernés.</p> <p>Quelques communes ont bénéficié d'appui pour la délégation du service de l'eau aux opérateurs privés et la réflexion sur les questions d'intercommunalité se poursuit.</p>
6	Pérennisation des infrastructures d'hydraulique en milieu urbain, semi urbain et rural	<p>- La stratégie a été élaborée et validée en atelier national tenu en septembre 2006.</p> <p>Les éléments de cette Stratégie ont été intégrés dans la nouvelle version de la Stratégie Nationale de Développement de l'Alimentation en Eau Potable en milieu rural et semi-urbain et urbain.</p>
7	Concertation sur les politiques sectorielles et coordination des contributions de tous les acteurs y compris les PTF	<p>- Dès mars 2004, un cadre de coordination entre la DNH, la DNACPN et les PTF a été mis en place. Il se réunit en moyenne tous les 3 à 6 mois.</p> <p>- La première revue sectorielle de Eau et Assainissement a été organisée en 2007.</p>
8	Mise en place de mécanismes efficaces de mobilisation des ressources financières	<p>- Le PROSEA a été conçue. Un comité de pilotage et un groupe AD Hoc ont été mis en place en 2005 pour préparer la planification aidant à la mobilisation des ressources financière.</p> <p>La réalisation du budget programme par objectif et du cadre de dépense à moyen terme 2008-2010 est le premier outil de planification détaillé permettant de mieux mobiliser les financements là où ils manquent.</p>

N°	Recommandations	Etat d'exécution en 2007
		<ul style="list-style-type: none"> <li>- depuis 2004, plusieurs PTF ont décidé d'intervenir dans le secteur : ASDI, DANIDA, UEMOA.</li> <li>- Plusieurs PTF ont également augmenté largement leur participation dans le secteur depuis 2004 : Ambassade des Pays-Bas, AFD, Union Européenne.</li> </ul>
9	Communication et information	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Une stratégie de communication dans le secteur de l'eau a été élaborée et validée.</li> <li>- Le site web de la DNH a été développé et mis à jour.</li> <li>4 numéros du bulletin d'information de la DNH « La Goutte d'Eau » ont été produits et diffusés.</li> <li>Le recueil des réalisations 2002-2006 de la DNH a été réalisé et édité.</li> <li>Le SIDEAU 2006 a été organisé.</li> <li>Les ateliers de sensibilisation, d'information et de formation des acteurs sur le concept GIRE ont été organisés dans les 9 régions du pays.</li> <li>De nombreuses communications radio et télévision sur le développement du secteur, l'avancement des projets d'infrastructures... ont été réalisées.</li> </ul>
10	Cohérence avec le programme gouvernemental	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Une base de données des projets permettant d'assurer un suivi au niveau national a été créée.</li> <li>- Un outil plus performant doit être conçu et mis en place en 2007/2008 pour améliorer ce suivi.</li> <li>- Un renforcement du Centre de Documentation et d'Information pour assurer cette fonction a été accordé sur budget national en 2007.</li> </ul>

## **2. La Consultation Sectorielle sur la Décentralisation**

### **2.1. La Problématique de la Décentralisation**

La décentralisation est porteuse d'un projet de société aux enjeux multiples, à la fois politiques et démocratiques, mais également sociaux et économiques, par le développement de services de proximité permettant d'améliorer les conditions de vie des populations. Il est en cours d'exécution depuis plus d'une décennie.

Par conséquent, le Gouvernement a créé et soutenu un dispositif d'appui financier de réduction de la pauvreté par l'amélioration de l'accès de la majorité de la population aux services sociaux de base, par l'instauration d'une bonne gouvernance locale et par le renforcement des capacités des nouvelles collectivités territoriales qui sont dans leur grande majorité en difficultés financières pour faire face aux besoins fondamentaux de leurs populations.

Le Fonds d'investissement des collectivités territoriales, approvisionné au titre du premier exercice triennal (2001-2003) à hauteur de 25 milliards de Fcfa s'est révélé une réponse adaptée aux besoins de financement des nouvelles communes dont la capacité de mobilisation de ressources est faible, notamment en milieu rural,

Si ces acquis sont réels, les défis de l'heure sont tout aussi importants, à savoir la lenteur qu'accuse le chronogramme du transfert effectif de compétences et de ressources de l'État aux collectivités territoriales, l'insuffisance de mécanismes opérationnels de mise en cohérence des interventions des trois niveaux de collectivités territoriales (régions, cercles, communes) et l'importance du financement d'origine externe qui peut poser à terme la question essentielle du financement sur fonds internes dont dépend la viabilité des collectivités.

## **2.2. Le financement de la décentralisation**

Le Dispositif National d'Appui aux Collectivités Territoriales doit être financé comme indiqué dans le tableau ci-dessous.

<b>N°</b>	<b>Intitulé des composantes du financement</b>	<b>Montants en FCFA</b>
1	Dotations du budget national	Pourcentage des recettes globales de l'Etat. La loi de finances de l'année déterminera sa dotation annuelle.
2	Affectation d'une partie des Fonds PPTE	Pourcentage non spécifié.
3	Pourcentage des recettes fiscales des collectivités territoriales	Pourcentage non spécifié
4	Intérêts rémunérant les prêts consentis aux collectivités territoriales par le Fonds	Pourcentage non spécifié.
5	Affectation des fonds sectoriels (santé, éducation, eau)	Pourcentage non spécifié

Le Fond d'Appui à la Décentralisation est composé du:

- Fonds d'Investissement des Collectivités Territoriales (FICT) ;
- Fonds d'Appui Technique (FAT) créé après la consultation sectorielle ;
- Fonds de Garantie des Emprunts des Collectivités Territoriales (FOGECT) ;
- Fonds d'Appui au Fonctionnement des Collectivités Territoriales (FAFCT) ;
- Fonds d'Inter Collectivités (FIC).

### 2.3. Les recommandations

Les participants à la consultation sectorielle ont recommandé de :

- Adopter un statut des élus ;
- Former les acteurs de la décentralisation ;
- Transférer effectivement les ressources (financières, matérielles et humaines) de l'échelon central vers les niveaux régionaux et sub-régionaux ;
- Accélérer le transfert des compétences du patrimoine et des ressources financières et humaines de l'Etat aux Collectivités Territoriales ;
- Poursuivre la réflexion sur le statut de l'Observatoire de la décentralisation ;
- Mettre en place un dispositif de pilotage harmonisé faisant le lien entre la décentralisation et la réforme de l'Etat et assorti d'un chronogramme intégré à l'image du cadre de concertation des partenaires techniques et financiers ;
- Mettre en place, sous l'égide du représentant de l'Etat, d'un cadre unique de concertation des acteurs aux niveaux régional et local sur l'ensemble des questions de développement ;
- Rechercher la synergie entre le Centre de Formation et de Perfectionnement des Elus et Agents Communaux et l'Ecole Nationale de Formation et de Perfectionnement en Administration et Management ;
- Mettre en place un Fonds National d'Appui aux Collectivités Territoriales ;
- Faire adopter le Document Cadre de Politique Nationale de Décentralisation

### 2.4. Le Point de la mise en œuvre des recommandations

N°	Recommandations	Etat d'exécution en 2007
1	Adopter un statut des élus	La loi n°06-043 du 18 août 2006 portant statut des élus des Collectivités Territoriales a été signée.
2	Former les acteurs de la décentralisation	La mise en œuvre d'une stratégie nationale de formation des acteurs de la décentralisation se poursuit.

N°	Recommandations	Etat d'exécution en 2007
3	Intensifier l'information et la communication autour du processus de décentralisation	Le programme de sensibilisation et d'information des acteurs de la décentralisation en vue d'améliorer la mobilisation des ressources des collectivités territoriales se poursuit ;
4	Transférer effectivement les ressources (financières, matérielles et humaines) de l'échelon central vers les niveaux régionaux et sub-régionaux	Les activités de déconcentration des personnels et de déconcentration budgétaire sont en cours d'exécution.
5	Accélérer le transfert des compétences du patrimoine et des ressources financières et humaines de l'Etat aux Collectivités Territoriales	La 5 <sup>ème</sup> réunion de la Commission Interministérielle de pilotage des transferts de compétences a eu lieu le 20 septembre 2007.
6	Poursuivre la réflexion sur le statut de l'Observatoire de la décentralisation.	Le rapport intermédiaire est disponible.
7	Mettre en place un dispositif de pilotage harmonisé faisant le lien entre la décentralisation et la réforme de l'Etat et assorti d'un chronogramme intégré à l'image du cadre de concertation des partenaires techniques et financiers.	Le Panel de la Décentralisation a décidé de se transformer en Panel du Développement Institutionnel et de la Décentralisation afin de renforcer la cohérence et développer les synergies entre ces deux (2) politiques majeures fortement interdépendantes.
8	Mettre en place, sous l'égide du représentant de l'Etat, d'un cadre unique de concertation des acteurs aux niveaux régional et local sur l'ensemble des questions de développement.	Les points focaux, les organes de pilotage et le comité de suivi de la réforme de l'Etat ont été unifiés au niveau régional.
9	Rechercher la synergie entre le Centre de Formation et de Perfectionnement des Collectivités Territoriales avec l'Ecole Nationale de Formation et de Perfectionnement	L'ENA est membre du Comité Pédagogique du Centre de formation et de Perfectionnement des Collectivités Territoriales.

N°	Recommandations	Etat d'exécution en 2007
	en Administration et Management.	
10	Mettre en place un Fonds d'Appui Technique aux Collectivités Territoriales	Les textes de création du Fonds National d'Appui aux Collectivités Territoriales sont adoptés par le Gouvernement. Ils ont été soumis à l'Assemblée Nationale lors de la session d'octobre 2007.
11	Faire adopter le Document Cadre de Politique Nationale de Décentralisation	le Document cadre de Politique Nationale de Décentralisation a été adopté par le Gouvernement en 2005.

### **3. Consultation Sectorielle sur le Développement rural et l'Agriculture Irriguée**

#### **3.1. La problématique du développement rural**

La Consultation sectorielle a été conjointement réalisée par le Ministère de l'Agriculture, le Ministère de l'Elevage et de la Pêche, le Ministère de l'Environnement et de l'Assainissement et le Commissariat à la Sécurité Alimentaire.

A travers cette consultation sectorielle, le Gouvernement malien entend créer les conditions favorables à la mise en œuvre concrète des politiques et des stratégies les plus pertinentes pour lutter plus efficacement contre la pauvreté, l'insécurité alimentaire et pour aider à la création des opportunités d'emplois ruraux en faveur des jeunes, des femmes et des retraités sans ressources

Au-delà de tous ces défis, il est aussi question de mettre en œuvre des actions vigoureuses pour diversifier l'économie, créer des emplois et limiter les effets des aléas climatiques sur l'agriculture et les autres secteurs productifs. Ainsi, les stratégies définies et le plan d'actions qui les sous-tendent vont constituer dans le court et moyen terme pour le Mali, la base des actions prioritaires à mener pour un développement, durable du secteur rural.

Les objectifs de développement assignés au secteur rural, à travers le SDDR actualisé, s'inscrivent dans les objectifs généraux du CSLP et sont définis comme suit :

- Augmenter la contribution du secteur du développement rural à la croissance économique du pays ;
- Renforcer la sécurité et l'autosuffisance alimentaires ;
- Améliorer les revenus et les conditions de vie des populations rurales ;
- Protéger l'environnement et assurer une meilleure gestion des ressources naturelles

Cependant, la réalisation de ces objectifs ne pourra être effective sans une amélioration des infrastructures de base en milieu rural.

Ainsi, afin de trouver des réponses concrètes aux nombreuses questions que les différents acteurs concernés se posent, huit (8) domaines prioritaires ont été retenus de façon complémentaire à la sécurité alimentaire pour analyser la situation actuelle du secteur et identifier les solutions les plus urgentes à mettre en œuvre pour que le secteur rural puisse contribuer efficacement aux objets de développement et de lutte contre la pauvreté. Il s'agit des domaines suivants : 1. Développement des filières agricoles et de produits forestiers ; 2. Développement de l'agriculture irriguée ; 3. Développement de l'élevage et des filières animales ; 4. Développement de la filière pêche et de l'aquaculture ; 5. Promotion de la mécanisation agricole ; 6. Préservation et gestion décentralisée des ressources naturelles et de la faune sauvage ; 7. Promotion des emplois ruraux et lutte contre le chômage des jeunes ; 8 Mesures d'accompagnement et soutien à la mise en œuvre.

### 3.2. Le Financement du développement rural

N°	Intitulé des programmes	Coûts en milliers de FCFA
1	Agriculture	126 473 695
2	Elevage	61 820 781
3	Pêche/aquaculture	3 700 000
4	Gestion des Ressources Naturelles	58 310 000
5	Sécurité Alimentaire	118 970 000
6	Appui au Mécanisme de Suivi	137 500
<b>Total</b>		<b>369 411 976</b>

### 3.3. Les recommandations

Les principales recommandations faites à l'issue des travaux sont les suivantes :

- Faire de la Loi d'Orientation Agricole le pilier du Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté deuxième génération ;
- Donner une place prépondérante au secteur agricole dans le cadre de la relecture du Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté première génération ;
- Accroître les financements dans le sous-secteur de l'élevage et de la pêche ;
- Accélérer la réorganisation institutionnelle du secteur rural ;
- Réviser les textes législatifs pour les mettre en cohérence avec la décentralisation ;
- Mettre en synergie les actions de développement rural et la décentralisation ;
- Donner plus d'importance à l'environnement dans les programmes de développement rural ;
- Améliorer la gestion des ressources humaines des structures centrales ;
- Prendre en compte l'aspect genre dans la formulation et la mise en œuvre des programmes ;
- Elaborer un plan détaillé pour le financement du Programme National de Sécurité Alimentaire (PNSA) estimé à 113,97 milliards sur cinq (5) ans ;

- Prendre en compte le cadre stratégique de développement du secteur coton et son chronogramme adoptés ;
- Promouvoir la programmation décennale du développement rural et l'appui budgétaire sectoriel des partenaires techniques et financiers ;
- Reconnaître l'importance du foncier et de l'exploitation familiale dans la Loi d'Orientation Agricole ;
- Promouvoir le financement privé dans le secteur agricole ;
- Rechercher la cohérence entre les projets et programmes et les politiques et stratégies ;
- Valoriser les productions agricoles par une politique commerciale nationale ;
- Adopter un cadre de dépense à moyen terme pour le secteur rural en intégrant les contributions de l'Etat, du secteur privé et des partenaires techniques et financiers ;
- Intensifier les cultures de céréales sèches à travers la mise en œuvre du Plan National de Fertilité des sols ;
- Réorganiser le renforcement des capacités de la Cellule de Planification et de Statistique.

### 3.4. Le point de la mise en œuvre des recommandations

N°	Recommandations	Etat d'exécution en 2007
1	Faire de la Loi d'Orientation Agricole le pilier du Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté deuxième génération	La loi a été promulguée le 05 septembre 2006.
2	Donner une place prépondérante au secteur agricole dans le cadre de la relecture du Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté première génération	Un document commun au secteur a été produit le 06 juillet et accepté par tous les ministères et structures. Il intègre les observations faites par les partenaires techniques et financiers sur le cadre stratégique national du coton, en octobre 2005.
3	Réorganiser et renforcer les capacités de la Cellule de Planification et de Statistiques	

N°	Recommandations	Etat d'exécution en 2007
3	Accroître les financements dans le sous-secteur de l'élevage et de la pêche	<p><b>Dans le domaine de l'élevage :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Financement budget national : 1,3 milliards FCFA.</li> <li>- Quatre (4) projets ont reçu des <b>financements</b> pour un montant total de <b>24,680 milliards FCFA.</b></li> </ul> <p><b>Dans le domaine de la pêche :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le schéma directeur de développement de la pêche et de l'aquaculture a été actualisé. Le document a été multiplié en 1000 exemplaires qui ont été ventilés.</li> <li>- la requête de financement des projets soumis à la Chine reste sans suite.</li> </ul>
4	Accélérer la réorganisation institutionnelle du secteur rural avec une meilleure clarification des rôles, le recentrage de l'Etat sur les fonctions régaliennes et le transfert des compétences aux collectivités et aux groupes d'acteurs de la société civile intervenant dans le secteur rural.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- les actions du programme de développement institutionnel en faveur du secteur sont en cours de réalisation.</li> <li>- une affectation des ressources budgétaires au niveau local a déjà été faite.</li> <li>- Des dispositions pour mieux préparer la réallocation des ressources humaines sont en cours à travers l'audit organisationnelle du secteur.</li> </ul>
5	Réviser les textes législatifs pour les mettre en synergie avec la décentralisation	Les textes législatifs seront non seulement mis en cohérence avec la décentralisation sous le contrôle du Commissariat au Développement Institutionnel, mais cela nécessitera aussi un couplage avec la Loi d'Orientation Agricole.
6	Mettre en synergie les actions de développement rural et la décentralisation	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le Ministère de l'agriculture en collaboration avec les autres ministères en charge du développement rural a monté un Programme de Développement pour la Croissance Agricole, la Réduction de la Pauvreté et la Protection de l'Environnement (PDCA RPPE) et vient de le mettre en place au niveau régional.</li> <li>- Une catégorisation des projets de développement au niveau des communes est désormais possible grâce à cet outil.</li> <li>- Des financements sont prévus sur le Programme d'Appui aux Services Agricoles et Organisations Paysannes (PASAOP) afin d'évaluer l'expérience.</li> </ul>

N°	Recommandations	Etat d'exécution en 2007
7	Mettre en synergie les actions de développement rural et de la décentralisation : les départements ministériels concernés par le développement rural et l'agriculture irriguée et le Commissariat à la Sécurité Alimentaire entendent coordonner leurs efforts et inscrire leurs actions dans le processus de décentralisation.	La recherche d'une telle synergie a commencé au sein des départements en charge du secteur par le Programme de Développement pour la Croissance Agricole, la Réduction de la Pauvreté et la Protection de l'Environnement (PD CARPPE) et l'élaboration des plans communaux de sécurité alimentaire (PCSA) dans les 703 communes du pays, ces plans constituent un outil de référence pour la mise en œuvre du Programme National de Sécurité Alimentaire (PNSA).
8	Donner plus d'importance à l'environnement dans les programmes de développement rural et accompagner toute action de développement dans les zones rurales d'envergure par une étude d'impact environnemental.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les projets en cours sont régulièrement visités pour leur permettre d'être en phase avec la décentralisation, la lutte contre la pauvreté, les Objectifs du Millénaire pour le Développement et les traités signés et ratifiés par le Mali.</li> <li>- La recherche de financement en cours s'opère dans les domaines du reboisement, des aires protégées, des zones humides, de la lutte contre l'ensablement et de la protection des berges ainsi que la gestion des pesticides obsolètes.</li> </ul>
9	Améliorer la gestion des ressources humaines des structures centrales, déconcentrées de l'Etat et renforcer les capacités de ces structures ainsi que celles des collectivités, des producteurs et des organisations professionnelles agricoles.	La Stratégie Nationale de Formation Agricole et Rurale (SNFAR) assortie d'un plan d'actions est en voie d'adoption par le Gouvernement.
10	Prendre en compte l'aspect genre dans la formulation et la mise en œuvre des programmes de développement rural, le genre devant être perçu comme un problème de développement et non un accroissement numérique en terme de représentation.	Tous les outils de politique depuis l'actualisation du SDDR jusqu'à la Loi d'Orientation Agricole prennent en compte le genre avec un accent particulier sur la femme rurale et les jeunes ruraux.
11	Mettre en œuvre le Programme National de Sécurité Alimentaire (PNSA) prioritairement dans les 166 communes chroniquement déficitaires.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise à disposition de 500 millions F CFA pour démarrer le PNSA dans la Région de Gao. Un plan d'opérations est en cours d'élaboration en rapport avec les collectivités, les services techniques régionaux et les départements ministériels ;</li> <li>- Préparation et envoi des requêtes de financement à la Banque International de Développement.</li> </ul>

N°	Recommandations	Etat d'exécution en 2007
11		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Financement par l'Espagne et le Venezuela de trois (3) ??? contribuant au PNSA.</li> <li>- Appui aux communes des régions de Koulikoro, Ségou, Mopti, Tombouctou, Kidal et Kayes en plus de Sikasso et Gao pour l'élaboration de plans communaux de sécurité alimentaire.</li> <li>- Définition d'une initiative pour la mise en œuvre des Objectifs de Développement du Millénaire (OMD) dans les 166 communes du Programme National de la Sécurité Alimentaire</li> </ul>
12	Prendre en compte le cadre stratégique de développement du secteur coton et de son chronogramme adoptés par le Gouvernement comme cadres de référence des activités de la filière coton.	Au titre de la mise en œuvre du cadre stratégique de développement du secteur coton, un plan d'actions a été proposé pour la période 2006-2008.
13	Promouvoir la programmation décennale du développement rural et l'appui budgétaire sectoriel des partenaires techniques et financiers	<ul style="list-style-type: none"> <li>- L'Etat consent des ressources budgétaires conséquentes en rapport avec les objectifs et ambitions définis par les outils de programmation des investissements et des dépenses publiques propres au secteur agricole à travers la loi de Finances et les lois de programmation.</li> <li>- L'évaluation de la politique de développement agricole se fera tous les deux ans par les structures compétentes. Les résultats de l'évaluation seront communiqués au Conseil Supérieur Agricole.</li> </ul>
14	Reconnaître l'importance du foncier rural de l'exploitation familiale dans la sécurisation des producteurs notamment lors de l'adoption de la Loi d'Orientation Agricole.	<p>La Loi n° 06-045/06 du 05 septembre 2006 portant Loi d'Orientation Agricole en son Titre III traite de la place et du rôle des acteurs notamment la valorisation de l'image de l'exploitant (Chapitre I)</p> <p>Titre IV : des facteurs de production notamment les dispositions du chapitre II (Du Foncier Agricole).</p>
	Promouvoir le financement privé dans le secteur agricole en le mettant en cohérence avec les différents types de financement notamment publics.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les études sont conduites dans le cadre du Programme National d'Infrastructures Rurales. Des opérateurs privés ont démarré des expériences originales de financement des intrants.</li> <li>- Vingt (20) maliens de l'étranger ont reçu un accord de principe d'installation de la part</li> </ul>

N°	Recommandations	Etat d'exécution en 2007
15		<p>de l'Office du Niger pour 3 667,7 ha, huit (8) maliens de l'étranger ont obtenu un bail d'exploitation de 1007,7 ha et un grand privé (sur quinze (15) autres à identifier) a été installé sur le périmètre de Koumouna II.</p> <p>- D'autres initiatives sont également en cours : UEMOA, Millenium Challenge Account, Mise en concession des abattoirs régionaux.</p>
16	Rechercher la cohérence entre les projets et programmes et les politiques et stratégies	La CPS vient de proposer une note sur la recherche de cohérence entre les projets et programmes et les politiques et stratégies. Le Cadre de Dépenses à Moyen Terme (CDMT) du CSA a été élaboré
17	Valoriser les productions agricoles par une politique commerciale nationale	Le Programme de Compétitivité et de Diversification Agricole (PCDA) développé pour prendre en compte les préoccupations des producteurs et opérateurs des filières « élevage » et « produits végétaux » en matière de valorisation de leurs produits a démarré.
18	Adopter un cadre de dépenses à moyen terme pour le secteur rural intégrant les contributions de l'Etat, du privé et des partenaires techniques et financiers	<p>- Les (drafts » des cadres des dépenses à moyen terme (CDMT) pour les départements de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche, ont été produits sous l'égide de la Cellule de Planification et de Statistique du Ministère de l'Agriculture.</p> <p>- Les CDMT du Ministère de l'Environnement et du Commissariat à la Sécurité Alimentaire sont en cours d'élaboration.</p>
19	Intensifier les cultures de céréales sèches à travers la mise en œuvre du Plan National de fertilité des Sols	<p>- Le Plan National de fertilité des Sols a été adopté. Le PNSA comporte un volet fertilité des sols dans la zone du Seno</p> <p>- La gestion intégrée des pesticides et des déprédateurs.</p> <p>- Un programme Restauration et maintien de la fertilité des sols assorti d'un dossier de faisabilité technique est disponible.</p>
20	Réorganiser et renforcer les capacités de la Cellule de Planification et de Statistiques (CPS)	Les nouveaux textes des CPS ont été adoptés par le Gouvernement.

## 4. Consultation Sectorielle sur le Développement des Infrastructures

### 4.1. La problématique du développement des infrastructures

La problématique du développement des infrastructures est l'enclavement. La situation d'enclavement intérieur et extérieur du Mali, l'éloignement des ports côtiers face à l'importance du commerce extérieur et la dispersion des activités économiques sur un vaste territoire peu peuplé nécessitent le développement des infrastructures routières.

Il s'agit donc pour le Gouvernement malien de trouver les voies et moyens en vue de promouvoir le secteur des transports à travers sa vision de développement des infrastructures de transport à l'horizon 2020.

C'est dans ce cadre que le Gouvernement a élaboré une Déclaration de Politique Générale dans le Secteur des Transports (DPGST) le 02 novembre 1993. La mise en œuvre de cette politique s'est concrétisée par la conclusion et la mise en œuvre de différents projets avec la participation des partenaires techniques et financiers.

Une liste de quatre vingt sept (87) projets prioritaires ont été proposés pour la période 2008-2015 pour un coût estimé à 1 691 milliards F CFA.

### 4.2. Le Financement des infrastructures

N°	Intitulé des Programmes	Coût annuel moyen en F CFA
1	Transport routier	1 565 986 000
2	Transport ferroviaire	28 500 000
3	Transport aérien	232 995 000
4	Transport fluvial	12 000 000
	<b>Total</b>	<b>1 691 386 000</b>

Il est à noter que ce financement est à rechercher. La priorisation est faite sur la base de l'année du dernier investissement, de l'état visuel actuel du réseau et des prévisions d'évolution au cours des prochaines années.

### 4.3. Les recommandations

Après des débats francs et fructueux, les participants ont fait les *recommandations* suivantes :

- Elaborer un plan de transport ;
- Trouver une meilleure articulation de la politique de désenclavement proposée avec les stratégies existantes notamment le Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP), la Stratégie de Transport Rural (STR), la Stratégie d'Entretien des Pistes Rurales (SEPR), le Programme Régional de Facilitation des Transports (PRFT), le Deuxième Projet Sectoriel des Transports (PST2) et le Projet de Compétitivité et de Diversification Agricole (PCDA) ;
- Faire le choix entre les standards de construction ou de réhabilitation de routes à coût très élevé avec le risque d'en faire très peu et de routes à faible coût permettant de réaliser le maximum de routes tout en respectant les normes de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) ;
- Prendre en compte les problèmes environnementaux dans la stratégie proposée ;
- Poursuivre les reformes visant à augmenter les ressources financières allouées à l'entretien des infrastructures de transport et particulièrement les infrastructures routières, afin que les ressources propres de l'Autorité Routière atteignent les prévisions (30% du budget de l'entretien routier en 2005 et 40% en 2006) ;
- Prendre en charge les priorités dans le Cadre de Dépenses à Moyen Terme du secteur pour favoriser la mobilisation des ressources financières sous forme d'appui budgétaire ;
- Prendre en compte les objectifs de la politique de décentralisation dans la stratégie proposée pour impliquer davantage les collectivités territoriales dans la mise en œuvre des actions de désenclavement ;
- Prendre en compte le financement de la sécurité et de la sûreté aérienne ;
- Faciliter le renouvellement des moyens de transport ;
- Améliorer la qualité des informations collectées et le processus de planification et de programmation des investissements des infrastructures de transport ;
- Poursuivre les réformes des Aéroports du Mali (ADM) et de la Compagnie Malienne de Navigation (COMANAV) ;

#### 4.4. Le point de la mise en œuvre des recommandations

N°	Recommandations	Etat d'exécution en 2007
1	Elaborer un plan de transport	Ce document n'a pas été élaboré.
2	Trouver une meilleure articulation de la politique de désenclavement proposée avec les stratégies existantes notamment le Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP), la Stratégie de Transport Rural (STR), la Stratégie d'Entretien des Pistes Rurales (SEPR) Le Programme Régional de Facilitation des Transport (PRFT), le Deuxième Projet Sectoriel des Transports (PST2) et le Projet de Compétitivité et de Diversification Agricole (PCDA).	Le cadre de dépenses à moyen terme 2007-2011 du Ministère de l'Équipement et des Transports a pris en compte les projets et programmes dans les stratégies existantes
3	Faire le choix entre les standards de construction ou de réhabilitation de routes à coût très élevé avec le risque d'en faire très peu et de routes à faible coût permettant de réaliser le maximum de routes tout en respectant les normes	Le décret relatif aux dimensionnements des chaussées a été adopté en 2007.
4	Prendre en compte les problèmes environnementaux dans la stratégie proposée	Tous les projets routiers font l'objet d'études environnementales avant leur financement depuis 1995.
5	Poursuivre les réformes visant à augmenter les ressources financières allouées à l'entretien des infrastructures de transport et particulièrement les infrastructures routières, afin que les ressources propres de l'Autorité Routière atteignent les prévisions (30% du budget de l'entretien routier en 2005 et 40% en 2006)	Les crédits alloués à l'Autorité Routière ont connu une augmentation entre 2002 et 2007.
6	Prendre en charge les priorités dans le Cadre de Dépenses à Moyen Terme du secteur pour favoriser la mobilisation des ressources financières sous forme d'appui budgétaire	Le Cadre de Dépenses à Moyen Terme 2007-2011 est disponible.

N°	Recommandations	Etat d'exécution en 2007
7	Prendre en compte le financement de la sécurité et de la sûreté aériennes	Le programme de réhabilitation des aéroports est en cours d'exécution et un projet de sûreté et sécurité est en cours de finalisation.
8	Prendre en compte les objectifs de la politique de décentralisation dans la stratégie proposée pour impliquer davantage les collectivités territoriales dans la mise en œuvre des actions de désenclavement	La loi de classement du réseau routier du Mali a été votée en 2005. Elle précise la répartition du réseau entre l'Etat et les Collectivités Territoriales.
9	Faciliter le renouvellement des moyens de transport	Les mesures pour faciliter l'acquisition de camions ont été accordées aux transporteurs en 2006.
10	Améliorer la qualité des informations collectées et le processus de planification et de programmation des investissements des infrastructures de transport	La Cellule de Planification et de Statistique (CPS), l'Observatoire des Transports, le Service des Routes (SDR) et les points focaux ont fait l'objet de restructuration et leurs capacités ont été renforcées.
11	Poursuivre les réformes des Aéroports du Mali (ADM) et de la Compagnie Malienne de Navigation (COMANAV)	Le processus de reforme est en cours (Millennium Challenge Account et le projet d'acquisition de bateaux à fond plat).

## 5. Consultation sectorielle sur le Développement Institutionnel et le Renforcement des Capacités

### 5.1. La problématique du développement institutionnel

Depuis l'instauration du pluralisme politique en mars 1991, le Mali cherche à se doter d'un Etat compatible avec le nouveau contexte politique, un Etat capable de renforcer la démocratie, d'assurer la sécurité et la justice et de promouvoir le développement à travers les actions d'orientation, de régulation et d'incitation.

Dans ce contexte, les autorités politiques ont opté pour deux (2) choix majeurs, à savoir le désengagement de l'Etat du secteur productif et la décentralisation.

Malgré ces deux choix, les prestations de services essentiels à la population ainsi que le rendement global des services publics demeurent peu satisfaisants. On relève des déficiences structurelles majeures de nature à compromettre les objectifs de renforcement de la démocratie et de l'Etat de droit, de stabilité macro-économique et de lutte contre la pauvreté.

C'est pour agir sur ces facteurs de nature politico-institutionnelle que le Programme de Développement Institutionnel et le Programme de Renforcement des Capacités de la Société Civile ont été préparés.

### 5.2. Le Financement du Programme de Développement Institutionnel

Le plan de financement du Plan Opérationnel du Programme de Développement Institutionnel (PO/PDI) fait ressortir la contribution de l'Etat pour la période 2006-2009, celle de la Commission de l'Union Européenne à la réforme, les appuis des autres partenaires techniques et financiers (Pays-Bas et PNUD). Il retrace également les besoins de financement du PO/PDI sur la même période, ainsi que le gap de financement.

N°	Contribution au financement	Montants en F CFA
1	Etat malien	4 700 000 000
2	Union Européenne	11 479 247 500
3	Pays-Bas*	128 163 000
4	PNUD	250 000 000
5	<b>Gap de financement à rechercher</b>	<b>9 354 700 000</b>
	<b>Total</b>	<b>25 796 370 000</b>

*\*Cette contribution des Pays-Bas est sous forme d'appui financier et participe au financement des activités du Plan Opérationnel/Programme de Développement Institutionnel sur la période 2006-2009. En plus de cette contribution, les Pays-Bas appui depuis 2006 le Commissariat au Développement Institutionnel dans le cadre du renforcement des ses capacités et de ses relations avec ECDPM à hauteur de 128 163 000 FCFA..*

### **5.3. Les recommandations**

Les débats fructueux et les différentes suggestions faites par les participants ont mis l'accent sur un certain nombre de points à titre de *recommandations* :

#### **Concernant le Programme de Développement Institutionnel :**

- Organiser urgemment et de façon coordonnée la séquentiation des actions du Programme de Développement Institutionnel et du Plan Opérationnel pour mieux prendre en compte les aspects temporels et budgétaires et les effets d'entraînement ;
- Améliorer la coordination des interventions en amenant le Gouvernement et les partenaires techniques et financiers à mettre en œuvre les principes énoncés dans la Déclaration de Paris concernant l'harmonisation et l'alignement. Il s'agit notamment de:
  - l'harmonisation des procédures sur la base des procédures nationales ;
  - l'harmonisation des pratiques des donateurs ;
  - l'harmonisation des indicateurs consensuels et fédérateurs de l'Etat aux fins de faire face à la gestion des conditionnalités multiples ;
  - l'élaboration de plans et programmes de renforcement des capacités du Commissariat au Développement Institutionnel pour faire face aux exigences de pilotage stratégique et de suivi de l'ensemble du processus ;
- Renforcer la cohérence entre le Programme de Développement Institutionnel et les Programmes sectoriels ;
- Mettre l'accent sur la communication multi-acteurs et la mobilisation sociale autour des priorités de la réforme;
- Consolider les mécanismes de suivi et du pilotage stratégique du Programme de Développement Institutionnel à travers les concertations et les panels du Programme de Développement Institutionnel et Décentralisation ;
- Renforcer la concertation et les synergies entre les différents programmes de renforcement des capacités de la Société Civile, notamment le présent programme et les autres initiatives comme le Centre d'Etudes et de Renforcement des Capacités d'Analyse et de Plaidoyer (CERCAP) de African Capacity Building Foundation (ACBF), le Programme d'Appui et de Renforcement des initiative des Acteurs Non Etatiques au Mali (ARIANE) de l'Union Européenne, le Programme de Gouvernance Partagée de United States Agency for International

Development (USAID), le Programme de "Dynamisation de la Participation de la Société Civile Malienne à l'Elaboration, la Mise en Œuvre et le Suivi Evaluation du Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP) 2007 – 2011", le Conseil National de la Société Civile/Société Néerlandaise de Développement (SNV)/Ambassade Pays – Bas/Organisation Inter Eglises de Coopération pour le Développement (ICCO), etc.

**Concernant le Programme de renforcement des capacités** les recommandations ont porté sur la nécessité d'une approche stratégique par rapport :

- A la pérennisation du Programme ;
- Au partenariat multi acteurs à développer :
  - \* entre l'Etat et la Société Civile ;
  - \* entre l'Etat, la Société Civile et les partenaires techniques et financiers.
- Au réseautage à consolider entre les grands regroupements de la Société Civile ;
- Au contenu du programme et le problème de son financement ;
- Au montage institutionnel ;
- A l'harmonisation/coordination et à la synergie avec les autres intervenants et programmes. Ainsi la concertation et la synergie avec les programmes de Renforcement des Capacités des OSC en cours tels que le Programme d'Appui et de Renforcement des initiatives des Acteurs Non Etatiques au Mali (ARIANE) – le Centre d'Etudes et de Renforcement des Capacités d'Analyse et de Plaidoyer (CERCAP), le Programme de Gouvernance Partagée (PGP) sont largement recommandées ;
- Aux rôles de veille de la société civile par rapport au Programme de Développement Institutionnel ;
- Au renforcement des stratégies de communication et de mobilisation sociale des usagers autour du Programme de Développement Institutionnel ;
- A la nécessité de procéder au bilan de la société civile au Mali et un état des lieux du partenariat entre la société civile et l'Etat ;
- A la prise en compte des autorités coutumières.

#### 5.4. Le point de la mise en œuvre des recommandations

N°	Recommandations	Etat d'exécution en 2007
1	Organiser urgemment et de façon coordonnée, la séquentiation des actions du Programme de Développement Institutionnel et du Plan Opérationnel pour mieux prendre en compte les aspects temporels et budgétaires et les effets d'entraînement	Ce travail est tributaire des financements attendus sur la période 2006-2009. La programmation des activités est sujette à modification en fonction de la variation des financements, de l'état de mise en œuvre des activités antérieures et de l'évolution même du paysage institutionnel. Une certaine dose de flexibilité doit être admise dans la mise en œuvre du plan opérationnel.
2	Améliorer la coordination des interventions en amenant le Gouvernement et les partenaires techniques et financiers à mettre en œuvre les principes énoncés dans la Déclaration de Paris concernant l'harmonisation et l'alignement	Un système harmonisé de suivi évaluation du programme de développement institutionnel sera proposé aux partenaires techniques et financiers sur la base d'un avant-projet d'accord budgétaire sectoriel dans le domaine du développement institutionnel et de la décentralisation accompagné d'un dispositif de suivi évaluation et d'indicateurs communs. Le Commissariat au Développement Institutionnel a été réorganisé en décembre 2006.
3	Renforcer la cohérence entre le Programme de Développement Institutionnel et les Programmes sectoriels	Les organes de pilotage et de suivi de la réforme de l'Etat à savoir le Comité de Suivi de la Réforme de l'Etat, la Commission de Coordination du Programme de Développement Institutionnel et le Panel du Développement Institutionnel et de la Décentralisation sont à pied d'œuvre pour mettre en cohérence le Programme de Développement Institutionnel et les programmes sectoriels.
4	Mettre l'accent sur la communication multi-acteurs et la mobilisation sociale autour des priorités de la réforme	Les activités de communication ont été réalisées, notamment les rencontres avec les acteurs au niveau régional, des institutions de la République et des départements ministériels. Une émission spécialement consacrée au Programme de Développement Institutionnel a été créée au niveau de l'Office des Radiodiffusion Télévisions du Mali (ORTM) et est régulièrement alimentée.
5	Consolider les mécanismes de suivi et du pilotage stratégique du Programme de Développement Institutionnel à travers les concertations et les panels du Programme de Développement Institutionnel et Décentralisation	A la suite de concertations entre le Gouvernement et les partenaires techniques et financiers, le Panel de la Décentralisation a décidé de se transformer en Panel du Développement Institutionnel et de la Décentralisation afin de renforcer la cohérence et développer les synergies entre ces deux (2) politiques majeures fortement interdépendantes.  Les points focaux, les organes de pilotage et le comité de suivi de la réforme de l'Etat ont été unifiés au niveau régional. Il s'agit enfin de poursuivre l'harmonisation au niveau du suivi

N°	Recommandations	Etat d'exécution en 2007
		stratégique notamment à travers le projet d'accord budgétaire sectoriel, ses indicateurs et ses mécanismes de suivi.
6	Renforcer la concertation et les synergies entre les différents programmes de renforcement des capacités de la Société Civile	Le Commissariat au Développement Institutionnel a entamé une concertation afin de parvenir à la meilleure manière de développer des synergies entre différents programmes de renforcement des capacités de la société civile et le Programme de Développement Institutionnel. Cette concertation a commencé par le Programme Appui et Renforcement des Initiatives des Acteurs Non Etatiques (ARIANE) et doit se poursuivre avec les autres programmes et organisations de la société civile. L'objectif est de se concerter sur le rôle que les organisations de la société civil doivent et vont jouer dans la mise en œuvre du Programme de Développement Institutionnel.
7	La nécessité d'une approche stratégique de renforcement des capacités de la société civile	Ceci est pris en charge au point 6.

## 6. Consultation sectorielle sur le Forum des Investisseurs

### 6.1. La problématique des investissements

La nécessité de dynamiser l'économie du pays ne saurait se réaliser sans l'implication effective du secteur privé national et étranger. L'investissement direct étranger a progressé de façon remarquable au Mali au cours des cinq (5) dernières années avec une moyenne annuelle d'environ 88 114 milliards F CFA. Cette croissance rapide est observée surtout dans les secteurs des mines, du commerce et des services. Par contre, l'investissement dans les secteurs manufacturiers, pour la valorisation des matières premières locales ne connaît pas le développement souhaité. C'est pourquoi les efforts soutenus de promotion doivent être déployés. D'où la nécessité d'organiser un forum des investisseurs au Mali.

Les travaux du Forum se sont déroulés selon le format suivant :

- Travaux préliminaires comprenant l'Assemblée Générale Annuelle de la Table Ronde des Affaires en Afrique et la Table Ronde du Cadre Intégré d'Assistance Technique lié au Commerce: 15 novembre 2006 ;
- Le Forum proprement dit : 16 – 17 novembre 2006 ;
- Le Salon du Partenariat : 16 novembre 2006.

### 6.2. Le Financement

Seule la Table Ronde du Cadre Intégré d'Assistance Technique lié au Commerce a présenté des projets avec des besoins de financement.

N°	Intitulé des projets	Coût en F CFA
1	Appui à la Commercialisation de la Mangue	1 432 500 000
2	Appui à l'amélioration de la qualité de la commercialisation des cuirs et peaux	1 106 500 000
3	Tourisme et Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication	520 000 000
4	Application des Mesures Phytosanitaires	300 000 000
5	Mise en Place du Logiciel SYDONIA++ sur l'ensemble du territoire douanier	568 158 500
6	Industrie de Musique	25 500 000
7	Appui aux Filières exportatrices Agro-alimentaires	439 638 500
<b>Total Sur la base de \$1 = 500 F CFA</b>		<b>4 392 297 000</b>

### 6.3. Les recommandations

Au terme de deux (2) jours d'échanges, les principales recommandations sont :

- Poursuivre les efforts déjà entrepris pour améliorer le climat des affaires et leur multiplication en simplifiant par exemple les procédures de création d'entreprise ;
- Préparer le capital en ressources humaines lors de la formation initiale et continue pour développer l'esprit de management, de concurrence et de transparence chez une nouvelle classe d'entrepreneurs et de managers ;
- Renforcer l'implication des sociétés étrangères souhaitant s'implanter au Mali en leur demandant par exemple une prise de participation dans les entreprises locales ;
- Apporter spécifiquement un appui aux femmes et aux jeunes en leur facilitant l'accès à une formation adéquate et au financement ;
- Susciter l'intérêt de développer les produits finis pour l'exportation, car le marché leur est beaucoup plus favorable ;
- Mettre l'accent sur le respect des normes internationales en matière de qualité et de sécurité des biens et services
- Evaluer et suivre les intentions réelles de partenariat ;
- Tenir le forum des investisseurs tous les deux (2) ans.

### 6.4. Le point de la mise en œuvre des recommandations

N°	Recommandations	Etat d'exécution en 2007
1	Poursuivre les efforts déjà entrepris pour améliorer le climat des affaires et leur multiplication en simplifiant par exemple les procédures de création d'entreprise	- Adoption de l'identifiant unique - Opérationnalisation du guichet unique en cours - Suppression de la patente pour la première année pour les entreprises - Adoption de nouveaux barèmes pour les notaires avec des coûts incitatifs
2	Préparer le capital en ressources humaines lors de la formation initiale et continue pour développer l'esprit de management, de concurrence et de transparence chez une nouvelle classe d'entrepreneurs et de managers	- Existence de plusieurs écoles avec la filière Management - Le FAFPA assure la formation continue
3	Renforcer l'implication des sociétés étrangères souhaitant s'implanter au Mali en leur demandant par	- Nouveau code plus attractif - Existence de partenariat entre nos entreprises et les sociétés étrangères

N°	Recommandations	Etat d'exécution en 2007
	exemple une prise de participation dans les entreprises locales	
4	Apporter spécifiquement un appui aux femmes et aux jeunes en leur facilitant l'accès à une formation adéquate et au financement	Formation des membres d'une association de femmes de Ségou en marketing Formations données par l'APEJ et le FAFPA
5	Susciter l'intérêt de développer les produits finis pour l'exploitation, car le marché leur est beaucoup plus favorable	Appui au montage d'un projet de production d'engrais naturels.  Appui à l'extension d'un projet existant de fabrication de pâtes alimentaires.  Mise en place d'un fonds à coût partagé par le Projet Source de Croissance
6	Mettre l'accent sur le respect des normes internationales en matière de qualité et de sécurité des biens et services	Des normes sont élaborées Appui aux laboratoires (5) et aux entreprises (5) pour respectivement leur accréditation et leur certification dans le Cadre du Programme Qualité UEMOA, phase II. Accompagnement aux exportateurs à la certification EUREPGAP
7	Evaluer et suivre les intentions réelles de partenariat	Existence de fiches de projet Suivi du partenariat par le CNPI.
8	Tenir le forum des investisseurs tous les deux (2) ans	Ne s'applique pas en 2007

## **Conclusion**

La Table Ronde des Bailleurs de Fonds du Mali, tenue à Genève en mars 2004, a recommandé l'organisation de consultations sectorielles sur des secteurs de développement spécifiques qui présentent une importance particulière dans les politiques de développement et de lutte contre la pauvreté dans notre pays.

Au cours des rencontres, les documents présentés ont fait l'état des lieux et présenté les programmes et stratégies dans les différents secteurs de développement. Tous les secteurs de développement ont exprimé des besoins de financement des programmes et projets sectoriels concourant tous à la réduction de la pauvreté.

D'une manière générale, les partenaires techniques et financiers ont marqué leur adhésion aux projets et programmes présentés et ont pris l'engagement d'appuyer le Gouvernement dans la mobilisation des financements nécessaires à leur réalisation.

En outre, les consultations sectorielles ont recommandé la mise en œuvre d'un certain nombre d'actions qui vont contribuer à la réalisation des Objectifs de Développement du Millénaire.